



**REIGNIER  
ESERY**

Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 17
- Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation** : 3 juillet 2024

**Délibération adoptée  
à l'unanimité**

**Présents** : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, J-L. MAULET, P. SAUVAGET, V. JACQUEMOUD, S. ROUGET, F. CONTAT, S. BIOLLUZ et T. GAL

**Procurations** : MM. R. DIAKHATÉ à S. LE MOAL, P. VIDONNE à G. SUATON, C. MEYNET à Lucas PUGIN et J-L LACHENAL à F. CONTAT

**Absents** : MM. C. PEGUET, A. MIZZI, G. GAUTHIER, S. MILLOT-FEUGIER, D. EISACK et P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Secrétaire de séance** : M. J-L. MAULET

**2024DELIB085 CONVENTION TRAVAUX AVEC LA SOCIÉTÉ VELSOL FRANCE**

8.3 Voirie

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Considérant** que les activités de la société VELSOL France, implantée au 19 chemin de Saint-Romain à Reignier-Esery, évoluent entraînant la circulation régulière de poids-lourds entre les bâtiments de ladite société et sur le Chemin de Saint Romain, voie communale n°41 classée dans le domaine public en 1964 ;

**Considérant** la nécessité d'aménager le chemin de Saint-Romain, voie communale, en particulier l'entrée et la sortie de l'usine de la société comme suit :

- Création de dos d'âne en enrobé dans chaque sens de circulation au nord de l'accès de l'usine ;
- Réduction de la longueur de l'îlot central actuel ;
- Marquage au sol d'un damier ;
- Reprise des structures de chaussées pour poids-lourds ;
- Mise en place de panneaux lumineux indiquant la sortie de l'usine

**Considérant** que le montant des travaux s'élève à 25 593,83 € TTC soit 21 328,19 € HT ;

**Considérant** l'engagement de la Société VELSOL France à prendre en charge les travaux d'aménagement relatifs aux besoins de l'usine d'un montant de 14 332,98 € HT ;

**Considérant** le reste à charge de la commune, maître d'ouvrage, d'un montant de 6 995,21 € HT ;

**Considérant** le projet de convention à conclure avec la société VELSOL France ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240709-2024DELIB085-DE



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Billy MARQUET, Maire-adjoint délégué à la mobilité et aux réseaux ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 : Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de travaux avec la Société VELSOL France fixant la répartition financière des aménagements nécessaires au chemin de Saint-Romain pour les entrées et sorties de l'entreprise.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Louis MAULET

Le Maire

Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **12 JUL. 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.